



## **Déclaration liminaire CSA Somme-Aisne du 06 février 2024**

Monsieur le Président,

Pour ce premier CSA de 2024, vous nous proposez un ordre du jour conséquent. Si la volonté d'étudier un maximum de sujet est louable, nous tenons à rappeler que les CSA ne sont pas de simples chambres d'enregistrement mais bel et bien des instances de dialogue social dont les sujets méritent d'être traités avec sérieux. Il nous semble d'ores-et-déjà indispensable de solliciter une nouvelle date de rencontre pour que puisse être épuiser la totalité de l'ordre du jour.

Le point prioritaire de celui-ci est pour la CGT PJJ Grand Nord le projet de service du CEF de Laon. Nous avons alerté sur les difficultés de nos collègues : non-respect de la charte des temps, changement d'emplois du temps intempestifs, communication inefficace entre l'équipe et la direction... Vous avez répondu, Monsieur le Président, de façon prompte à notre demande d'audience ne comprenant pas les craintes de l'équipe d'y participer. Les propositions afin d'améliorer l'organisation du CEF nous semblaient enclines à rassurer l'équipe et de retrouver une dynamique professionnelle constructive.

A la lecture du projet de service, si nous pouvons nous réjouir que des responsabilités particulières soient exprimées, encore faut-il qu'un plan d'action programmé concret soit proposé. Que cela soit sur l'aspect bâtimentaire, mais à plus forte raison, sur l'organisation et le fonctionnement du CEF, quand la nécessité de revenir à un cadre légal est inscrit, la concrétisation de cette volonté doit se traduire par des actes.

Par ailleurs, nous ne pouvons pas accepter que soit écrit que le sujet de l'absentéisme soit amené comme explication des difficultés du CEF. L'absentéisme est le symptôme est non la cause du problème. Dans les services qui vont bien, les agents sont présents !

Si des avancées semblent se dessiner, ni les agents ni les jeunes accueillis ne peuvent souffrir plus longtemps de cette situation. Les agents sont disponibles, fiers de ce qu'ils sont et de ce qu'ils font.

La confiance dans leurs capacités à exercer leurs missions doit être restaurée, et ce n'est pas la multiplication des contrôles qui va y contribuer. Même si de nombreux éléments de ce projet nécessitent d'être corrigés et davantage explicités pour être en accord avec le cahier des charges des CEF et avec les textes en vigueur, nous souhaitons que l'instance de ce jour soit une étape essentielle de la reconstruction de ce dialogue et une façon de retrouver du sens dans le travail pour lequel les agents œuvrent au quotidien.

Tout comme dans les autres structures de la DT Somme-Aisne, la CGT PJJ Grand Nord reste particulièrement vigilante sur l'évolution de la situation du CEF de Laon. Le respect des droits de l'ensemble des agents PJJ œuvrant sur ce territoire Somme-Aisne est notre priorité.

Les élus de la CGT PJJ Grand Nord